



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 route de la Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS

04.76.65.48.83

mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

Date de convocation :
05/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en session ordinaire

Nombre de conseillers :

Membres présents : Joël MABILY, Gilles RAMEL, Morgane MEARY, Martine GOLLIN, Sandrine GUILLOT, Franck MOUNIER-PIRON, Eric URSINI, Nadège REY, Grégory LABARTINO.

En exercice : 11

Présents : 9

Membre absent(e) excusé(e) : Lucie ROJAT, Jean-Claude ROJAT

Absent(e) : 2

Pouvoir :

Pouvoir :

Votants : 9

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Monsieur Gilles RAMEL est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 08 avril 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Messieurs MONNET, CHAMPON-VACHOT, Monsieur et Madame DUSCHENE

Monsieur le Maire donne la parole aux représentants du village miniature : Messieurs MONNET, CHAMPON-VACHOT, Monsieur et Madame DUSCHENE.

Les représentants de la Crèche Miniature font plusieurs demandes :

- une place dans le local technique pour entreposer les maquettes du village miniature n'ayant pas d'autres solutions pour entreposer.
- une dalle au pied de l'escalier du clocher, pour protéger les maquettes entreposées à cet endroit, à ce jour.
- une aide pour la diffusion de la communication sur les dates de visite.
- une aide financière.

Suite à ces demandes, le Conseil municipal se laisse un temps de réflexion et leur fera un retour prochainement.

N° délibération : 2022- 09 D.R.C.7.5.1

Objet : Attribution des subventions aux associations - exercice 2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe comme suit l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2021 : les crédits nécessaires étant prévus au budget communal - exercice 2022 – article 6574

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	50,00 €
- Section J.S.P. de la Bièvre	25,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Association les restaurants et les relais du cœur	300,00€
- Don montant repas des aînés à la Croix Rouge	30,00 €
- La Ricandelle "service de portage de repas"	160,00 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR -	300,00 €
- Comité de jumelage des 3 SAINT-GEOIRS	100,00 €
- AAPPMA de St Michel de St Geoirs et Brion	160,00 €
- Association la Fraternelle	160,00 €
- Club de l'Amitié	160,00 €
- AMF Téléthon	90,00 €
- Le sou des écoles des coteaux (35 € par enfant selon un effectif prévisionnel de 16 enfants)	560,00 €

Subvention à l'Association de Chasse Communale Agrée (ACCA)

Monsieur Joël MABILY, trésorier de l'association ACCA informe qu'il se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré attribue par 8 voix pour, la subvention pour l'exercice 2022 à l'Association de Chasse Communale Agrée de St-Michel-de-St-Geoirs pour un montant de 160,00 €,

Subvention à l'Association Graines de coteaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas reconduire la subvention pour l'exercice 2022 à l'Association Graines de Côteaux qui ne prévoit pas de manifestations.

Charge Monsieur le Maire de toutes formalités administratives en ce sens

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le devis pour l'enrochement « Route de la Croix Toutes Aures » a été signé, et que les travaux débutent le 20 mai.

Le devis pour l'étude de l'aire de jeux est validé.

Fin de la séance à : 22h04

Fait à St Michel de St Geoirs, le 16 MAI 2022

**Le Maire
Joël MABILY**

